

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat</p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Téléphoniste-chef/cheffe		Code fonction 5.08.011	
2. But de la fonction Diriger un central téléphonique, surveiller et contrôler les activités des téléphonistes.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la direction du personnel; la transmission de directives pour l'information et l'orientation du public; l'organisation des permanences et l'établissement des horaires, des plans de vacances et des congés; le recrutement, la formation et les mutations du personnel; l'organisation et le contrôle des travaux effectués par les téléphonistes; - l'établissement, la révision et la tenue à jour d'annuaires téléphoniques, d'index, de cardex et autres documents; la recherche de renseignements particuliers; la rédaction de rapports concernant l'activité du service ou lors de la constatation d'anomalies dans le fonctionnement du central; - la vérification du relevé des compteurs de taxes et des fiches de facturation; l'encaissement des communications privées; le filtrage des communications; la surveillance de l'occupation des lignes téléphoniques et les interventions en cas d'abus; - la participation active à toutes les tâches exécutées par les téléphonistes. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	E	C	F	A	F	Cl. max. 10
Points	18	7	31	5	32	Total 93